



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL

Municipalité d'Ogden

Une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité d'Ogden tenue le 26 février 2024 à 9 heures à l'hôtel de ville situé au 70 chemin Ogden à Ogden et à laquelle ont pris part :

Messieurs les conseillers Michael Sudlow, Michel Lesage, Gilbert Boileau, William Scott et madame la conseillère Claudette Dupras

ABSENT : Monsieur le conseiller Eric Fafard

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire David Lépine. Madame Vickie Comeau, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire David Lépine déclare la séance ouverte. Il est 9 heures.

2. Confirmation de la convocation

Les membres confirment la réception de l'avis de convocation tel que prévu au Code Municipal du Québec.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2024-02-039 Il est proposé par monsieur Gilbert Boileau
appuyé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. Ouverture de la séance
2. Confirmation de la convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Dépôt – Projet de règlement no. 2024.03 décrétant l'exécution de travaux de voirie sur le chemin Cedarville et autorisant un emprunt afin de financer une partie de la dépense
5. Période de questions
6. Levée de la séance

ADOPTÉE

4. DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT NO. 2024.03 DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE VOIRIE SUR LE CHEMIN CEDARVILLE ET AUTORISANT UN EMPRUNT AFIN DE FINANCER UNE PARTIE DE LA DÉPENSE

Monsieur le conseiller Eric Fafard a donné avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement d'emprunt concernant la réfection du chemin de Cedarville sera présenté pour adoption.

Ce règlement, intitulé le règlement no. 2024.03 décrétant l'exécution de travaux de voirie sur le chemin Cedarville et autorisant un emprunt afin de financer une partie de la dépense, aura pour objet d'autoriser un emprunt afin de financer une partie de la dépense des travaux de voirie sur le chemin Cedarville.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est déposée par monsieur Michel Lesage et copie est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y avait personne présente dans la salle donc aucune question n'a été posée.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

2024-02-040 Le conseiller madame Claudette Dupras propose la levée de la séance, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités. Il est 9 heures 1 minute.

David Lépine
Maire

Vickie Comeau
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, David Lépine, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.